

quente occurrence. Sa vie privée commandait l'estime, mais il lui manquait incontestablement les aptitudes supérieures, nécessaires à l'accomplissement des devoirs publics dont le lourd fardeau allait l'accabler, pendant l'heure de crise redoutable où il était appelé à exercer ici le commandement suprême. ” De plus, ajoute M. Chapais, “ il s'était persuadé que la présence d'un officier supérieur envoyé de France par le ministère de la guerre, pour commander ici les troupes, était inutile et qu'il pouvait lui-même suffire à cette tâche avec le concours des officiers de la colonie ”.

De son côté, Montcalm, affirme M. Chapais, tout en ayant de la sympathie pour le Canadien, le simple habitant, “ avait peu d'estime pour un grand nombre de Canadiens fonctionnaires et d'officiers du pays. Il critiquait chez eux la vanité, l'esprit de vantardise, la duplicité, le manque de scrupule. Nous croyons qu'il était enclin à trop généraliser, et qu'il lui arrivait de pousser trop loin ses antipathies. Il ne se défendait pas assez du préjugé anticolonial, dont les troupes de ligne étaient certainement affectées, et qui, malgré lui, faisait parfois dévier son jugement”. Et M. Chapais ajoute que “ nous avons le droit de trouver que, dans le journal et les lettres de Montcalm, l'humeur et l'esprit caustique se donnent trop facilement carrière au détriment des enfants du sol ”. Nous croyons sincèrement qu'il sera difficile d'en appeler de ce double jugement de l'éminent historien du *Marquis de Montcalm*, et que ces pages neuves et solidement appuyées de l'ouvrage de M. Chapais resteront, dans nos annales littéraires, comme le verdict de l'histoire sur ces pénibles évènements.

Le critique que je cite a raison d'affirmer que c'est là un point de vue plutôt neuf. Le préjugé colonial, pour reprendre le mot de M. Chapais, et sans doute le manque de documents plus précis avaient fait qu'on jugeait jusqu'ici Montcalm avec quelque sévérité, lorsqu'on parlait de ses dé-